CAF 10 INFOS

LA LETTRE DE LA CAF DE L'AUBE À SES PARTENAIRES

2ème trimestre 2023

Pour recevoir le CAF Infos 10 en version électronique, merci de nous communiquer votre adresse mail à communication@caf10.caf.fr

Le mot du Président et du Directeur
Séraphin DONI et Pedro RODRIGUES

Bonjour,

La Caisse Nationale des Allocations Familiales vient de signer la nouvelle convention qui engage la Branche Famille pour la période 2023-2028.

Cette convention porte de nombreux projets structurants : mise en place de la déconjugalisation, mise en œuvre du montant net social et de l'automatisation de la gestion des ressources, refonte du complément du mode de garde pour l'aspect prestations.
Sur le champ de l'action sociale, cette convention intègre une dynamique forte sur l'ensemble des champs avec une progression de 6 % des budgets alloués aux projets.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents aspects à l'automne.

Dans l'attente, l'ensemble des personnels de la Caf de l'Aube vous souhaite un bel été.

Bien à vous.

Séraphin DONI
Le Président
du Conseil d'Administration

Pedro RODRIGUES
Le Directeur

01 La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés

La déconjugalisation de l'Aah : un projet majeur pour la branche Famille en 2023

La « déconjugalisation » de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés) est une réforme qui a été adoptée à l'unanimité en juillet 2022 dernier par le Parlement et qui entrera en vigueur au 1er octobre 2023.

L'Aah est une prestation versée par les Caf, qui est soumise aux conditions de ressources.

Actuellement, elle est calculée en tenant compte des revenus du couple. Avec la déconjugalisation de l'Aah, le conjoint ne sera plus comptabilisé pour déterminer le montant de l'Aah et ses revenus ne seront plus pris en compte dans le calcul de la prestation. Par ailleurs, le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires.

Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1er octobre 2023, mais que le mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé au 1er octobre 2023. La déconjugalisation entrainera donc une augmentation ou un maintien de l'allocation pour le bénéficiaire. Et certaines personnes qui ne percevaient pas l'Aah, en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront, quant à elles, percevoir une Aah suite à la réforme.

02 L'Aah - quelques chiffres clés

Fin 2021, l'Aah comptait 1 216 200 personnes bénéficiaires, dont 259 000 bénéficiaires en couple et 26 500 couples avec 2 bénéficiaires de l'Aah.

Selon des premières estimations de la Drees, cette mesure profitera à 160 000 ménages qui verront leur Aah augmenter, dont 80 000 nouveaux bénéficiaires, à savoir les couples dont la personne handicapée a des revenus nuls ou faibles et dont le conjoint a des revenus supérieurs au Smic.

Pour plus de renseignements sur l'Aah déconjugalisée retrouvez notre Faq :
Déconjugalisation de l'Aah : les réponses aux questions que vous vous posez ! | Bienvenue sur Caf.fr

03 Formation à destination des animatrices de relais petite enfance

Une formation à destination des animatrices de relais petite enfance sur le développement langagier du tout petit

En juin 2022, la Caf de l'Aube a répondu à un appel à candidature lancé par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) visant à outiller les animatrices des relais petite enfance (RPE) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
Une formation-action se déroulant sur 3 journées, et 2 journées de bilan (départemental et interdépartemental) a ainsi été proposée aux professionnelles des RPE entre novembre 2022 et avril 2023.
Cette formation, co-financée par la Caf de l'Aube, s'est déroulée dans les locaux de la Ville de Troyes. L'ensemble des animatrices de RPE alors en poste ont suivi cette formation sur un sujet essentiel mais parfois insuffisamment pris en compte : le développement du langage chez le jeune enfant.
Le contenu était axé :
- les enjeux autour du développement langagier, à l'aune notamment des récentes recherches en neurosciences, ainsi que l'importance du rôle de l'adulte, de sa posture vis-à-vis de l'enfant ;
- les outils et méthodes permettant aux animatrices de RPE de diffuser ces connaissances et la prise en compte de ces enjeux auprès des professionnelles de l'accueil individuel et des familles.

Les animatrices de RPE ont pu travailler sur des projets à développer, comme un imagier destiné à faciliter les échanges entre l'adulte et l'enfant autour d'objets du quotidien, la mise en place de matinées comptines traduites en différentes langues...
Au-delà de ces apports, la démarche a été appréciée par animatrices des RPE, leur permettant de réinterroger leurs pratiques, de développer leur offre d'animations et d'accompagnement des assistantes maternelles autour de cet enjeu.

04 Inauguration de la Maison de la Petite enfance d'Arcis-sur-Aube

Le 18 avril dernier a été inaugurée la Maison de la Petite enfance d'Arcis sur-Aube gérée par la Communauté de communes d'Acis-Mailly-Ramerupt. Au sein de ces nouveaux locaux, les parents et professionnels de la petite enfance du territoire peuvent trouver un ensemble de services :

- La micro-crèche 'La Chrysalide' qui accueille jusqu'à 12 enfants de moins de 3 ans en accueil régulier ou occasionnel. L'accueil est assuré par une équipe de professionnelles encadrée par Camille Ledhuy ; du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La structure est ouverte à toutes les familles résidant ou travaillant sur le territoire de la communauté de communes.
- Le relais petite enfance 'la Parenthèse', animé par Perrine Amé qui a débuté ses activités en avril dernier. Le relais petite enfance propose un ensemble de services visant à accompagner :
  > les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un ou une assistant(e) maternel(le) ;
  > les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles.

Le relais petite enfance proposera des actions itinérance sur la communauté de communes à compter de janvier 2024.

- Le lieu d'accueil enfants-parents 'La Petite Bulle', géré par la MPT Centre social "Un nouveau monde", qui accueillait, jusqu'à présent, les familles et les jeunes enfants depuis 2016 au sein de l'espace Henri Dunant.

La Caf de l'Aube a accompagné la Communauté de communes au titre de l'investissement en mobilisant les fonds nationaux : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) pour le RPE, Plan d'aide exceptionnel à l'investissement (PAEI) pour la micro-crèche.

Elle accompagne également les différents services au fonctionnement : prestations de service, bonus territoire, la Communauté de communes Arcis – Mailly – Ramerupt ayant conclu une Convention territoriale globale en 2022.

Pour plus d'informations :
Micro-crèche 'La Chrysalide' : Mme Camille Ledhuy contact@ccamr.fr / 03.25.37.69.42
RPE 'La Parenthèse' : Mme Perrine Amé contact@ccamr.fr
LAEP 'La Petite Bulle' : Mme Cynthia Lesage 03.25.37.06.03

05 Inauguration de l'EMPPN "Les petites cigognes"

Madame BILGIN, Directrice Adjointe de la Caf et Madame OSSUT, Responsable du Service Social ont participé à l'inauguration de l'EMPPN "les Petites Cigognes" et de ses nouveaux locaux partagés avec le CMP / CATP "la découverte du bébé". Bernard de LA HAMAYDE, Damien PATRIAT, Jeannine JACQUOT et l'équipe médico-soignante du Pôle Psychopatologie de l'enfant et de l'adolescent et de l'équipe mobile de Pédopsychiatrie Périnatale (EMPPN) étaient présents.

06 Quand la Caf finance des minibus

Le 21 mars fut la remise officielle des clés de 4 mini-bus co-financés par la Caf à hauteur de 80%.

En effet, le Conseil d'Administration de la Caf a souhaité soutenir financièrement (80% du prix d'achat) les centres sociaux du département. Sur les 9 que comptent le département, 6 ont adhéré au projet.
Ce mardi, les 4 centres sociaux qui ont d'ores et déjà reçu leur mini-bus étaient invités à la Caf de l'Aube. Etaient présents les élus et représentants des centres sociaux de Marigny-le-Châtel, Bar-sur-Aube, La Chapelle St Luc et Romilly sur Seine.
Les centres sociaux de St André- les Vergers et de Brienne-le-Château sont en attente de la livraison.

Ces véhicules serviront à transporter les habitants des territoires vers des activités parfois éloignées des lieux d'habitation, à passer des moments conviviaux, à faire sortir les personnes isolées de leur quotidien et à faire découvrir des lieux où les personnes n'iraient pas forcément.

07 La Crèche inter-entreprises de Nogent-sur-Seine inaugurée

La crèche inter-entreprises de Nogent-sur-Seine "Rigolo comme la vie" a été inaugurée le 08 juin dernier en présence du Directeur de la Caf de l'Aube, Pedro RODRIGUES.
Ouverte officiellement depuis le mois de janvier, cette structure propose près de 30 places d'accueil pour les enfants de plusieurs entreprises locales et plus largement pour les familles de la Communauté de communes du Nogentais.
La Caf de l'Aube a contribué à la réflexion technique et a apporté son soutien financier dans la réalisation de ce projet, à hauteur de plus de 55% du coût total.

08 La Micro-Crèche Nidobio inaugurée

Le 13 juin dernier, la micro-crèche biosourcée à structure bois "Nidobio" a été inaugurée en présence d'élus, de représentants de la PMI et du Directeur de la Caf de l'Aube, Pedro RODRIGUES.
Cette structure, située à Sainte Maure propose près de 12 places d'accueil pour les enfants de 3 mois à 3 ans.
La Caf de l'Aube a contribué à la réflexion technique et a apporté son soutien financier dans la réalisation de ce projet, à hauteur de 150 000 € soit 35% du coût total.

09 SENACS

Senacs : une enquête pour mieux connaître l'activité des structures d'Animation de la vie sociale (AVS)

En 2023, 13 structures auboises sont agréées « centre social » ou « espace de vie sociale – EVS » : Maisons Pour Tous d'Arcis, de Vendeuvre, de Brienne…, Espaces intergénérationnels Troyes, Espace Victor-Hugo à La Chapelle-Saint-Luc, MJC de Romilly, etc.
Ces structures de proximité s'inscrivent dans le champ de l'Animation de la vie sociale (AVS). Elles œuvrent au quotidien pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale dans les territoires. Elles sont également des lieux d'engagement bénévole et citoyen, où les habitants peuvent trouver des conseils et un soutien pour mettre en œuvre des projets au service du territoire.

Créé au début des années 2010, le Senacs (Système d'Echanges National des Centres Sociaux) est un outil d'observation de l'activité des structures de l'AVS déployé au niveau national. Sous la forme d'une enquête annuelle en ligne, il poursuit les objectifs suivants :

- Rendre plus visible et lisible ce que sont et ce que font les équipements de l'AVS.
- Évaluer leur impact collectif sur les territoires et au niveau national.
- Susciter les échanges et les rencontre entre acteurs.

Après une pause de deux ans liée à la crise sanitaire, la démarche Senacs est relancée dans l'Aube en 2023. Ainsi, les structures auboises sont amenées à répondre à l'enquête en ligne (recueil de données d'activité quantitatives et qualitatives) qui permettra de valoriser les actions qu'elles mènent au bénéfice des familles.

A titre d'exemple, il est bon de rappeler le rôle joué par les centres sociaux et les espaces de vie sociale durant la crise sanitaire et les périodes de confinement, au cours desquelles ces structures ont fait preuve d'une forte réactivité et ont mis en place de nombreuses initiatives locales : réponses aux besoins des habitants pour rompre l'isolement, pour accompagner les apprentissages scolaires, pour assurer des besoins alimentaires, pour maintenir de l'accès aux droits, pour accueillir des enfants de soignants…

10 Forum Partenaire

La Caf est intervenue le 20 mars à l'hôtel du département, lors du forum organisé par les CMS de Troyes, La Chapelle Saint Luc, Saint Julien Les Villas, Pont Sainte Marie, avec les partenaires suivants : le CIDFF, Solidarités femmes, le service social de la CAF et de la CARSAT, la cellule VIF (violences intrafamiliales) du commissariat de Troyes, et l' APF.
Ainsi des groupes de professionnels partenaires ont rencontré 6 groupes de professionnels du Conseil Déparemental pour présenter leur structure, leurs missions, les actualités avec un temps de questions réponses pendant 20 minutes maximum avec chaque groupe.

11 Je suis étudiant, et mon logement…

Je suis étudiant, je déclare à la CAF ma situation au regard de mon logement

L'année universitaire se termine. C'est le moment des orientations et parfois des déménagements. La Caf a besoin d'informations pour calculer au mieux l'allocation logement des étudiants.

Mi mai, la Caf a adressé à chaque étudiant concerné un mail ou courrier l'incitant à effectuer sa déclaration sur le caf.fr ou l'application mobile. La démarche doit être réalisée au plus tôt ; une relance sera effectuée le 26 juillet.

Plusieurs situations à impacts différents :

Situation 1 : je reste dans mon logement. Je paye mon loyer pendant l'été > la Caf poursuit le versement de mon aide au logement.

Situation 2 : je garde mon logement mais je ne paie pas mon loyer pendant l'été > la Caf interrompt le versement de l'aide au logement sur juillet et août. Elle reprend le versment dès le mois de septembre.

Situation 3 : je rends mon logement et je paie le loyer pour la totalité du mois de mon départ > la Caf cesse le versement de l'aide au logement à partit du mois d'août.

Situation 4 : je rends mon logement et je ne paie pas le loyer pour la totalité du mois de mon départ > la Caf cesse le versement de l'aide au logement dès le mois de juillet.

12 Mon Compte Partenaire : une nouvelle adresse mail

L'adresse mail Mon Compte Partenaire change :

moncomptepartenaire@caf10.caf.fr

Merci d'utiliser cette adresse pour nous contacter pour tout élément relatif à votre convention, souhait de conventionnement ou problème de connexion.

Lettre d'information de la Caf de l'Aube
2ème trimestre 2023
32 Rue Coulommière - 10000 TROYES
ISSN N°0994-012X - Dépôt légal 1988
Directeur de la publication :
Pedro RODRIGUES
Crédit photo : Cnaf, Caf de l'Aube